L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a octroyé aujourd'hui pour la première fois une recommandation d'utilisation temporaire (RTU). Le baclofène, un myorelaxant d'action centrale (décontractant musculaire), pourra ainsi être prescrit pour le traitement de l'alcoolo-dépendance. Bien que largement répandue, son utilisation à ce titre n'était jusqu'à présent ni reconnue ni encadrée.

La RTU offre un cadre d'utilisation sécurisé aux médecins et aux patients. Elle s'accompagne d'un dispositif spécifique de suivi et de surveillance des patients. Aucune RTU n'avait encore été délivrée.

La ministre des Affaires sociales et de la Santé, Marisol Touraine, se réjouit du processus ainsi engagé, qui permet de répondre à une préoccupation majeure de santé publique.